

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ – MODULE 2: EXTERNALISATION ET PRIVATISATION DES TÂCHES...

URSULA SCHNEIDER SCHÜTTEL

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES



I. BIENVENUE ET PRÉSENTATION

II. INTRODUCTION À LA THÉMATIQUE

1. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC
2. QUESTIONS DE PRINCIPE
3. TERMINOLOGIE
4. POUR/CONTRE EXTERNALISATIONS
5. POSITION DU PS

III. DISCUSSIONS EN GROUPES

3 THÈSES

IV. RETOUR ET DISCUSSION EN PLENUM

I.

BIENVENUE ET PRÉSENTATION

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES





Ursula Schneider Schüttel

Conseillère nationale, Morat (FR)

Membre de la Commission des affaires juridiques (CAJ)

Avocate, vice-syndique de la Ville de Morat

II.

INTRODUCTION À LA THÉMATIQUE

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES



INTRODUCTION À LA THÉMATIQUE :

Externalisations et privatisations des tâches des services publiques à des tiers et moyens de pression de la part des exécutifs et des législatifs

1. TERMINOLOGIE
2. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC
3. QUESTIONS DE PRINCIPE
4. ARGUMENTS POUR/CONTRE DES EXTERNALISATIONS (avec discussion)
5. POSITION DU PS

1. TERMINOLOGIE

Définition «Service public» : (extrait du site internet du DETEC)

Les principes du service public

La notion de "service public" est au centre du débat politique depuis quelques années. Elle est employée de manière très diverses et ne fait donc pas l'objet d'une définition universellement admise.

*Le **Conseil fédéral** donne la définition suivante du service public:*

"Par service public, on entend une desserte de base de qualité, comprenant des biens et des prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population et offerts dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions."

1. TERMINOLOGIE - Définitions

«Externalisation»

- Transferts d'activité de l'administration (Etat) à un prestataire externe : associations (de communes)
- L'Etat reste propriétaire à 100% et garde le contrôle (CFF, la Poste)
- Beaucoup de possibilités de formes d'organisation, corporations ou entreprises de droit public: société anonyme de droit public ou privé; fondation; association privé...

«Privatisations»

- La tâche ne fait plus partie des obligations de l'Etat
- L'Etat abandonne le contrôle sur une institution partiellement (Swisscom) ou totalement (vente à des tiers)

En plus: **partenariat public-privé – PPP – public private partnership – collaboration de l'Etat avec des partenaires privés**

2. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

(Source: partiellement repris de la présentation de Urs Hofmann)

Renforcement de l'Etat :

- les besoins de la population et de l'économie ont augmenté suite à une augmentation de la prospérité
- L'Etat reprend des prestations d'organisations privées
- Renforcement de l'Etat lors de la 1^{ère} guerre mondiale (impôt fédéral direct pour la maîtrise des nouvelles tâches découlant de l'économie de temps de guerre)

Exemples: école enfantine (aujourd'hui obligatoire); AVS (développement de qq. assurances à la solution actuelle)

2. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

(Source: partiellement repris de la présentation de Urs Hofmann)

Concentration des tâches de l'Etat sur l'essentiel (réduction, mais en même temps renforcement)

- Externalisation de grands unités dans la domaine de la logistique (CFF, PTT – poste/Swisscom, Skyguide, RUAG etc.)
- Externalisation d'autorités de surveillance (COMCO, ComCom, IFSN, Swissmedic, FINMA, surveillance LPP etc.)
- Indépendance accrue des institutions de formation et de culture (EPF, universités, hautes écoles, Pro Helvetia, musée national suisse etc.).

2. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

Exemples d'externalisation:

- CFF, la Poste, ... au niveau national
- HFR – réseau hospitalier du canton FR
- Groupe e – approvisionnement électricité FR
- Services industriels de Morat: (extrait de son site internet): *IB-Murten est une société autonome de droit public, avec un capital de dotation 100% en mains publiques. Par son ancrage local sur les communes de Morat, Meyriez et Montilier, IB-Murten est l'interlocuteur privilégié pour l'approvisionnement et la distribution de l'électricité et de l'eau, ainsi que pour les installations électriques.*

3. QUESTIONS DE PRINCIPE

- Quelles tâches sont à accomplir par l'Etat lui-même ?
 - Tâches « ministérielles »: préparation des dossiers politiques, législation; défense nationale; impôts
 - Tâches avec effet d'équilibrage ou de péréquation («ausgleichende Wirkung») comme la sécurité sociale de base ou la formation (partiellement)
 - Tâches obligatoires/impératives, mais non rentables (p.ex. la protection de l'environnement)

3. QUESTIONS DE PRINCIPE

- Quelles tâches se prêtent à l'externalisation ?
 - Existence de prestataires privés (concurrence)
 - Prestations de simples services sans les activités relevant de la puissance publique (hoheitliche Tätigkeit) ou sans caractère de péréquation
 - Autorités de surveillance (IFSN, FINMA, ComCom etc.)
 - Institutions qui méritent une protection de directives politiques → liberté de la recherche et de l'enseignement (hautes écoles...) ou dans la formation de l'opinion publique (SRG/SSR)

4. ARGUMENTS POUR/CONTRE DES EXTERNALISATIONS

- DISCUSSION SUR LES RISQUES ET LES CHANCES D'UNE EXTERNALISATION !
- PROPOSITIONS ?

5. POSITION DU PS SUISSE

(Source: partiellement repris de la présentation de Urs Hofmann)

- Lutte contre l'idéologie de «Plus de liberté – moins d'Etat»
- Si c'est l'Etat seul qui remplit les tâches :
 - c'est un moyen pour une péréquation sociale / égalité des chances
 - il n'y a pas de maximisation de profit
 - il y a un contrôle public / parlementaire
 - c'est l'Etat qui décide sur les conditions de travail de ses employé-e-s (droit public)

5. POSITION DU PS SUISSE

Extrait des objectifs de la législature 2015-2019 du PS Suisse (p. 46) :

Ce que le PS veut réaliser entre 2015 et 2019

- Les services publics sont assurés par des êtres humains pour des êtres humains. Tous les débats sur l'aménagement politique du service public doivent privilégier l'aspect humain et non le profit à court terme ou le bénéfice maximal.
- Les conditions de travail dans les entreprises du service public doivent respecter des principes sociaux et être régies par une convention collective de travail. Les règles en matière d'égalité et d'emplois adaptés pour personnes handicapées, en particulier, doivent en faire partie. Le dumping salarial et social doit être exclu, y compris dans les parties d'entreprises externalisées.

III

DISCUSSIONS EN GROUPES

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES



Thèses à discuter :

1. L'externalisation des tâches permet de fournir des prestations d'une manière plus efficace et économique.
2. Une entité externe qui fournit des tâches qu'elle a repris de l'Etat, doit avoir une certaine indépendance / la plus grande indépendance possible (liberté d'entreprise).
3. Le service public est un droit humain. Il doit rester la propriété de la collectivité, ce qui présuppose un contrôle et un pilotage démocratique.
4. D'autres idées ?

Plus:

Moyens de contrôle et d'influence?

IV

CONCLUSIONS DES GROUPEES - DISCUSSION

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !

POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES

